

Le procès

- Durée : env. 20min.
- Type d'activité : Petit jeu
- Tranche d'âge : Grands enfants à grands ados (de 8 à 18 ans)
- Source : Tabou

Description

Déroulement :

Ce jeu est tout simple, c'est un jugement mignature! Pour commencer, on attribue les rôles: -Un juge -Deux avocats - Un coupable présumé -Une victime (si le nombre de participants le permet:) -un ou plusieurs jurés -un ou plusieurs témoins. Tout se déroule comme dans un vrai procès (en simplifié évidemment!): Les avocats interrogent leur client puis celui de leur confrère. La victime fournit des preuves de la culpabilité du coupable. Le coupable se défend tant bien que mal. Les avocats demandent par exemple, des alibis, des preuves concrètes, des pièces à conviction... Le juge anime le procès, il ordonne aux avocats d'interroger leur client ou un témoin, il fait taire les bavards... Dès la fin des interrogatoires, l'avocat de la victime fait part au juge des demandes de réparation de son client (ex pension alimentaire, domicile, ...) Le juge et les jurés se retirent et ensemble ils décident si le coupable est coupable ou non et si oui, ils décident des sanctions à appliquer. Après la délibération, le juge annonce à tous sa décision ! Il est bien de prévoir du temps avant le procès pour que les avocats et leur client mettent en commun une tactique pour faire accuser le coupable ou donner tort à la victime !

Matériel :

Créée le : 30/11/2018

Mise à jour le : 09/11/2022

Auteur : kalia